

3^{ème} Route des rêves de Chamrousse

Dossier De Présentation

Table des matières

1	ORGANISATION	2
1.1	NATURE DE LA MANIFESTATION	2
1.2	DATE ET HORAIRE DE LA MANIFESTATION	2
1.3	VEHICULES AUTORISES.....	2
2	DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION	2
2.1	PARCOURS	2
2.2	PROGRAMME DE LA MANIFESTATION	2
2.3	NOMBRE DE VEHICULES AUTORISES	2
2.4	PRINCIPE DES BAPTEMES.....	2
3	SECURITE	3
4	ENGAGEMENTS	3
4.1	DEMANDES D'ENGAGEMENT	3
4.2	NOMBRE D'ENGAGES.....	3
4.3	DROITS D'ENGAGEMENT.....	3

1 ORGANISATION

1.1 Nature de la manifestation

L'ACRVM, représentée par son président **Frédéric Mounier** organise une manifestation au profit de l'association 'Rêves', représentée par sa présidente **Josiane Gonnot** afin de soutenir cette œuvre caritative qui a pour mission d'exaucer le rêve d'enfants et adolescents très gravement malades.

Cette manifestation s'adresse aux propriétaires de voitures de prestiges ou de sport désireux de faire partager leur passion pour les belles mécaniques dans un cadre d'exception qu'est la montée de Chamrousse.

Le principe de cette manifestation s'articule autour de baptêmes, au cours desquels les participants emmènent des personnes ayant payé un forfait pour découvrir, en tant que passager d'une voiture d'exception, le tracé de la Montée historique de Chamrousse.

Cette manifestation se déroule dans des conditions de sécurité optimales, car organisée sur route fermée et suivant autorisations.

A l'issue de la manifestation, l'association 'Rêves' recevra

- La totalité de la recette des baptêmes et
- L'ACRVM reversera elle, comme don à l'association, 10 % des engagements acquittés par les propriétaires des véhicules de prestige.

1.2 Date et horaire de la manifestation

Samedi 4 septembre 2021 de 13h30 à 19h

1.3 Véhicules autorisés

Voitures de série, dument immatriculées et assurées, conformes au code de la route

2 DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

2.1 Parcours

Identique à celui de la Montée Historique de Chamrousse (article 1-4)

- Départ : PK 13 000
- Arrivée PK 16.400

2.2 Programme de la manifestation

- Samedi 4 septembre
 - Accueil des participants
 - Contrôles administratifs
 - Roulage : de 13h30 à 19h

2.3 Nombre de véhicules autorisés

Le nombre maximum de véhicules est fixé à 30.

2.4 Principe des baptêmes

L'inscription pour les baptêmes s'effectue sur place à la tente des vérifications administratives

L'installation des passagers pour les baptêmes s'effectue en sortie du parc de départ sur le parking du Centre commercial Roche-Béranger.

Un commissaire dédié à la sécurité est chargé de contrôler que chaque passager est bien attaché, avant que la voiture ne se présente sur la ligne de départ.

Les voiture descendent en convoi sur ordre d'un commissaire jusqu'à la ligne de départ.

Sur la ligne de départ, la voiture reste en attente de l'ordre du responsable des départs avant de pouvoir s'élancer.

Une fois la ligne d'arrivée franchie en fin de parcours, la voiture ralentit sa vitesse et va se placer en parc d'arrivée sur la zone prévue à cet effet : Parc véhicule devant le Centre commercial Roche-Béranger

3 SECURITE

L'ensemble du dispositif mis en place pour la Montée Historique (médecin, ambulance, secouristes et commissaires) sera opérationnel pendant les sessions.

4 ENGAGEMENTS

4.1 Demandes d'engagement

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser

- Par courrier à : ACRVM. — 2 impasse des Bartavelles - 38410 Saint Martin d'Uriage
- Par mail à dominique.grego@gmail.com

4.2 Nombre d'engagés

Le nombre maximum des engagés est fixé à 30

4.3 Droits d'engagement

- Le montant des droits d'engagement est fixé à 110 €
- Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de ACRVM
- Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.
- Le participant, régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 30 euros restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais engagés. Pour un désistement dans la semaine précédant la manifestation, la totalité de l'engagement sera retenue.
- Les droits d'engagement comprennent :
 - L'accès au parcours de La Montée historique de Chamrousse
- Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la demande de participation annexée au présent règlement, ainsi que l'attestation signée prouvant qu'elle accepte tous les termes du présent règlement.
- **LE FAIT DE S'ENGAGER IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIÈRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT**
Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Renseignements :
Tel : 04 76 59 01 33
Fax : 04 76 89 98 06
Email : acrvm38@gmail.com
Site : <http://www.chamroussesportauto.fr>